

19/ 5°) DEMANDE AUGMENTATION LOYER IMMEUBLE servant d'école du Butor

Le MAIRE. - Je vous donne lecture d'une lettre que m'a adressée Monsieur BELON, propriétaire de l'Ecole du Butor.

vu et autorisé à l'approbation de Monsieur de P. de la séance du 6 Octobre 1952 par le Conseil Général le Chef de Division délégué
signé Brunel

Saint-Denis, le 8 Août 1952.

Approuvé le 8 Octobre 1952
Le Secrétaire Général
signé: Charbonnet

Monsieur Emile BELON
Propriétaire (St-Denis)

à Monsieur le SÉNATEUR-MAIRE de
- SAINT-DENIS -

autoriser de la
4031 1/1
12-52
immobilier dans
du 10-12-52

Monsieur le Sénateur-Maire,

Avec l'augmentation de l'impôt sur les maisons, la hausse sans cesse croissante sur les matériaux de construction et les prix actuels des journées d'ouvriers, il ne m'est plus possible de faire procéder à aucune réparation aux locaux loués à la Commune et servant de classes (sept classes) à l'école du Butor; aussi vous serais-je très reconnaissant d'envisager la possibilité de porter le taux mensuel de mon loyer à 15.000 Fms au minimum, et ce à compter du 1er Octobre 1952.

Le taux actuel de 8.400 francs a été fixé suivant délibération du Conseil Municipal en date du 6 Septembre 1950.

Espérant que ma requête sera examinée avec bienveillance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, avec mes remerciements anticipés l'expression de mes sentiments les plus dévoués./.

P.M. Emile BELON et par procuration
Signé: R. BELON.

Le MAIRE. - Le service des Domaines consulté fixe la valeur locative de cet immeuble à 14.000 Fms.

Après discussion le Conseil à l'unanimité accepte de porter le taux mensuel du loyer à 14.000 Fms et ce à compter du 1er Octobre 1952. La dépense supplémentaire sera inscrite au budget primitif de 1953.

Approuvé à l'unanimité.